



VILLE DE  
CHAMPAGNE SUR OISE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2025

Le vingt-mars deux mille vingt-cinq à vingt et une heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane CARTEADO, Maire.

**Présents :** M. Stéphane CARTEADO, M. Jean Jules MORTEO, Mme Alexandra MARGUERITE, M. Pascal VAUZELLE, Mme Ermelinda AMEAO, M. Didier VAUCHEL, Mme Audrey MAZUREK, M. Abdel BABACI, Mme Rolande REBYFFE, M. Arnaud DUBOIS, Mme Marina LOOS, M. Nicolas LHERBIER, Mme Stéphanie LAFINE, M. Thierry JOUE, M. Michel LAVENTURE, Mme Astrid JOUANJEAN, Mme Corinne VASSEUR, M. Albert ALFANDARI, Mme Sophie LEVASSEUR, Mme Christine VISINE, M. Sosario DA CUNHA.

**Absents avant donné pouvoir :**

Mme Valérie COLAROSSO pouvoir à Mme Audrey MAZUREK  
M. Priam PUCA pouvoir à Mme Alexandra MARGUERITE  
M. Fabien PIVETTE pouvoir à M. Pascal VAUZELLE  
Mme Ilda FELICIDADE pouvoir à M. Stéphane CARTEADO  
Mme Sophie MOUQUET pouvoir à Mme Stéphanie LAFINE  
M. Philippe SCHOEFFEL pouvoir à Mme Sophie LEVASSEUR  
Mme Nathalie JULIAT pouvoir à M. Albert ALFANDARI

**Absente :**

Mme Nathalie CHABLE

**Secrétaire de séance :** M. Nicolas LHERBIER,

**N° 20252003-12 : Construction d'un centre culturel - demande de subvention auprès de la Région Ile de France dans le cadre du Contrat d'Aménagement Régional**

Le Contrat d'Aménagement Régional est un dispositif de financement destiné à accompagner les collectivités d'Ile de France de plus de 2 000 habitants dans leurs projets d'investissement concourant à l'aménagement, au développement et à l'équipement cohérent et durable du territoire Régional.

La Commune dispose de deux projets relevant de ce dispositif d'aide.

Le contrat, d'un montant de 1 M€ € H.T, a pour objet la réalisation des opérations détaillées ci-dessous.

**1- Construction d'un Centre Culturel**

La commune envisage de renforcer son offre culturelle en créant un pôle culturel situé au cœur de la commune, et à proximité immédiate du parc municipal.

Ce nouvel équipement dédié à l'accueil des manifestations culturelles s'intégrera au sein du secteur dit « Welwyn » et du projet urbain intergénérationnel prévu qui constituera une nouvelle centralité insérant lieu de partage et de mixité sociale. Dans cet espace le projet du pôle culturel occupera une surface d'environ 2200m<sup>2</sup> dans ce secteur, en prolongement du futur projet immobilier « Le parc » réunissant des logements individuels et collectifs ainsi qu'une résidence pour personnes âgées.

Ce tiers lieu culturel dédié à la culture et aux associations, accueillera :

REÇU EN PREFECTURE

le 24/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-095-213501343-20250321-20232003DEL

- Une salle de spectacle avec gradins rétractables pour 200 personnes, elle accueillera tous types d'évènements ;
  - Des salles modulables proposées pour diverses activités associatives ;
  - Un large espace d'accueil et de convivialité desservant l'ensemble du bâtiment où se développeront des pratiques artistiques variées (espaces d'expositions et lieux d'échanges intergénérationnels).
- Le montant total du projet est 5.2 millions d'euros HT.

## 2- Création et aménagement des aires de jeux

La commune souhaite se doter d'infrastructures modernes et adaptées aux besoins des familles et ainsi contribuer à rendre un cadre de vie plus attractif. La création d'aires de jeux et le réaménagement des installations vieillissantes contribuent à rendre le cadre de vie plus attractif pour les familles. Ces aménagements ludiques encouragent ainsi les activités de plein air propices à la fois au développement physique et cognitif des enfants et au renforcement du lien social dans des espaces de partage.

Plusieurs sites sont visés par ce projet :

Le parc municipal est actuellement équipé d'une aire de jeux vieillissante installée sous les arbres. Elle doit être remplacée et réaménagée avec les équipements d'aujourd'hui.

Le square de l'Europe est également équipé d'une aire de jeux. A l'identique du parc municipal cette aire de jeux est âgée et ne correspond plus aux normes actuelles.

Le quartier des Menhirs ne possède pas d'aire de jeux. Un espace vert peut accueillir cet équipement. Le projet consistera à végétaliser cette aire pour créer une rencontre des familles.

Le montant total du projet atteint 251 K€ HT.

Afin de pouvoir supporter les coûts afférents à ces opérations il convient de solliciter les différents partenaires financiers possibles et notamment la Région Ile de France au titre du Contrat d'Aménagement Régional.

Le plan de financement proposé est le suivant :

| Plan de financement<br>Centre culturel et<br>aires de jeux |                       |                           |  |                            |               |                       |
|--|-----------------------|---------------------------|--|----------------------------|---------------|-----------------------|
| Intitulé   | Montant<br>opérations |                           | Dispositif de<br>financement   | Dépense<br>subventionnable | Taux / projet | Montant               |
| Centre culturel  | 5 185 321,24 €        | Etat (DSIL)               | DSIL - Cat. réalisation d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants | 2 000 000,00 €             | 27,00 %       | 1 400 000,00 €        |
|  |                       | Région Ile de France      | Contrat d'Aménagement Régional   | 2 000 000,00 €             | 17,36 %       | 900 000,00 €          |
|  |                       | Département du Val d'Oise | Fond Val d'Oise Culturel   | 5 000 000,00 €             | 14,46 %       | 750 000,00 €          |
|  |                       | Autofinancement           |  |                            | 41,18 %       | 2 135 321,24 €        |
| Aires de jeux  | 251 928,29 €          | Région Ile de France      | Contrat d'Aménagement Régional   | 251 928,29                 | 40%           | 100 000,00 €          |
|  |                       | Autofinancement           |  |                            | 60%           | 151 928,29 €          |
| <b>TOTAL HT</b>  | <b>5 437 249,53 €</b> | <b>TOTAL HT</b>           |  |                            |               | <b>5 437 249,53 €</b> |

REÇU EN PREFECTURE

Le 24/03/2025

Application agréée E-legalite.com

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération CR 181-16 du 17 novembre 2016 du Conseil Régional d'Ile de France portant sur la création du Contrat d'Aménagement Régional,

**Vu** le règlement relatif au Contrat d'Aménagement Régional d'Ile de France,

**Vu** le budget primitif communal 2025,

**Vu** l'avis favorable de la commission Finances du 11 mars 2025,

**Considérant** que le Contrat d'Aménagement Régional a pour objectif d'accompagner les collectivités d'Ile de France de plus de 2000 habitants dans leurs projets d'investissement concourant à l'aménagement, au développement et à l'équipement cohérent et durable du territoire Régional

**Considérant** que la Commune de Champagne sur Oise souhaite s'inscrire dans cette démarche en proposant d'intégrer dans ce contrat les deux opérations suivantes :

- Construction d'un centre culturel pour un montant estimé à 5 185 321.24 € HT
- Création et aménagement d'aires de jeux pour un montant estimé à 251 928.29 € HT

**Le montant total des opérations est donc estimé à 5 437 249.53 € HT**

**Considérant** que la participation de la Région Ile de France est plafonnée pour les communes à 1 million d'euros et que pour chaque opération, le taux d'intervention maximum de la Région est de 50%.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des voix (21 voix pour dont 5 pouvoirs et 7 abstentions : Madame VASSEUR, Madame LEVASSEUR et son pouvoir, Monsieur ALFANDARI et son pouvoir, Madame VISINE et Monsieur DA CUNHA),**

**APPROUVE** le programme des opérations à inscrire dans le Contrat d'Aménagement Régional d'Ile de France :

- Construction d'un centre culturel pour un montant estimé à 5 185 321.24 € HT
- Création et aménagement d'aires de jeux pour un montant estimé à 251 928.29 € HT

**DECIDE** de programmer les opérations pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé à la présente délibération

**S'ENGAGE :**

- Sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération
- Sur le plan de financement annexé
- Sur une participation minimale du montant total du contrat selon des dispositions légales en vigueur,
- Sur la maîtrise foncière et/ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat
- Sur la fourniture des éléments nécessaires à la présentation à la Commission Permanente du Conseil Régional de l'ensemble des opérations prévues au contrat pour attribution de subventions dans un délai de trois ans à compter de son approbation par la Région Ile de France
- A assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat
- A ne pas commencer les travaux avant la délibération du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et pour chacune des opérations inscrites au programme de la convention de réalisation correspondante à cette opération
- A maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- A mentionner la participation de la Région Ile de France et d'apposer leur logotype dans toute action de communication.

REÇU EN PREFECTURE

le 24/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-095-219501343-20250321-20232003DEL

**PREND ACTE** que le maire sollicitera, dans le cadre de sa délégation de compétences, l'attribution d'une subvention conformément au règlement de Contrat d'Aménagement Régional

Pour extrait certifié conforme  
Champagne sur Oise, le 21 mars 2025

Le Maire,



Stéphane CARTEADO

Date de convocation : 14/03/2025  
Nombre de membres :  
En exercice : 29  
Présents : 21  
Votants : 28  
Dont Pouvoirs : 5

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication »*

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 24/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-035-219501343-20250321-20232003DEL

**CONTRAT D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL (CAR) DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNE-SUR-OISE (95)**

**ÉCHÉANCIER FINANCIER PRÉVISIONNEL  
CONTRAT D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL (CAR) DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNE-SUR-OISE (95)**

| OPÉRATIONS                                   | MONTANT<br>OPÉRATIONS<br>PROPOSÉES<br>EN € HT | MONTANT RETENU<br>PAR LA RÉGION EN<br>€ HT | ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE RÉALISATION |            |            | DOTATION PRÉVISIONNELLE<br>MAXIMUM RÉGIONALE |                     |
|--|---|--|--|------------|------------|--|---------------------|
|  |   |  | 2025                                   | 2026       | 2027       | Taux %                                       | Montant en €        |
| Construction d'un centre culturel            | 5 185 321,24                                  | 1 800 000,00                               | 450 000,00                             | 900 000,00 | 450 000,00 | 50%  | 900 000,00          |
| Création et aménagement des aires<br>de jeux | 251 928,29                                    | 200 000,00                                 | 150 000,00                             | 50 000,00  | 0,00       | 50%  | 100 000,00          |
| TOTAL  | 5 437 249,53                                  | 2 000 000,00                               | 600 000,00                             | 950 000,00 | 450 000,00 | 50%  | 1 000 000,00        |
| Dotation prévisionnelle maximum Région       |   |  | 300 000,00                             | 475 000,00 | 225 000,00 |  | <b>1 000 000,00</b> |

REÇU EN PREFECTURE  
le 24/03/2025  
Application agréée E.legalite.com